

---

À propos de l'ouvrage de Virgile Perret, *Monnaie et citoyenneté. Les citoyens à l'épreuve de la globalisation financière*, Berne, Peter Lang, 2015, 380 p.

Vincent Gayon et Virgile Perret

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2973>

DOI : [10.4000/interventionseconomiques.2973](https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2973)

ISBN : 1710-7377

ISSN : 1710-7377

**Éditeur**

Association d'Économie Politique

**Référence électronique**

Vincent Gayon et Virgile Perret, « À propos de l'ouvrage de Virgile Perret, *Monnaie et citoyenneté. Les citoyens à l'épreuve de la globalisation financière*, Berne, Peter Lang, 2015, 380 p. », *Revue Interventions économiques* [En ligne], 56 | 2016, mis en ligne le 01 novembre 2016, consulté le 24 septembre 2020.

URL : <http://journals.openedition.org/interventionseconomiques/2973> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.2973>

---

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2020.



Les contenus de la revue *Interventions économiques* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

---

# À propos de l'ouvrage de Virgile Perret, *Monnaie et citoyenneté. Les citoyens à l'épreuve de la globalisation financière*, Berne, Peter Lang, 2015, 380 p.

Vincent Gayon et Virgile Perret

---

## 1. Finance globale et démocratie. Un regard de sociologie politique de l'économie internationale, par Vincent Gayon

- 1 Comment ne pas souscrire au programme de recherche ambitieux que Virgile Perret s'est donné dans cet ouvrage tiré de sa thèse de doctorat en science politique. L'auteur entend en effet relier par un même fil analytique différents domaines trop souvent disjoints et que diverses mobilisations citoyennes, bien avant la crise financière de 2008 et depuis, ont tenté de mettre au centre des discussions politiques : globalisation, monnaie, financiarisation, souveraineté, citoyenneté politique et sociale. Pour peu que l'on s'y penche sérieusement, la tâche est au plan analytique difficile. Elle se heurte à un éclatement conceptuel et à un compartimentage disciplinaire : à la science politique l'analyse de la démocratie, de la citoyenneté et des droits sociaux, à la science économique celle de la monnaie et de la finance, et aux relations internationales (RI) celle de la globalisation et de la souveraineté. Comment dépasser cette division du travail académique ?
- 2 Il faut d'abord à l'auteur un travail de discussion, patient et précis, des principaux travaux de chacune des disciplines sur ces thèmes d'élection. Sur ce plan, l'ouvrage s'apparente à une synthèse informée et accessible de travaux anglophones et francophones, rédigée dans un souci d'explication aux non-spécialistes, en particulier

des mécanismes monétaires et financiers et de leur histoire. Mais cette synthèse, qui rapproche l'ouvrage d'un manuel – ce qui ne serait pas un tort –, loin de juxtaposer les approches ou, pire encore, d'opposer de manière schématique les sciences économiques aux autres sciences sociales, les articule à un questionnement d'ensemble et à une thèse : la monnaie, et sa transfiguration financière actuelle, ne saurait être réduite à un simple « voile » sur l'économie ou à un « lubrifiant » des échanges économiques comme le postule l'économie classique et néoclassique, ni même à une composante des sociétés capitalistes qu'il faudrait « neutraliser » politiquement comme le souhaitent les monétaristes. Elle est au contraire au fondement politique des sociétés en tant que médium de construction de la citoyenneté (notamment démocratique). L'auteur fait alors le pont (au chapitre 2 en particulier) entre l'économie institutionnaliste, (post-) keynésienne et régulationniste de la monnaie<sup>1</sup> et les approches de science politique (voire de sociologie ou d'histoire) des faits économiques, en prenant dans chacune de ces approches ce qui permet de faire avancer le questionnement sur les liens de la monnaie à la citoyenneté. Bref on trouve dans ce livre une interdisciplinarité maîtrisée et féconde, dénuée d'œcuménisme béat autant que d'impérialisme disciplinaire, qui fait tout l'intérêt et l'originalité plus générale de l'Économie politique internationale (EPI), en particulier britannique, suisse et canadienne.

- 3 Dans cette veine, sont ainsi questionnées une série d'oppositions figées et réifiées – principalement États vs marchés, public vs privé, économique vs social, ordre interne vs ordre externe – au profit d'une approche en termes de « champ de la finance globale » (p. 33) intégrant dans un même mouvement des acteurs publics (gouvernements, Trésor, Banques centrales, FMI, OCDE, Commission européenne) et privés (banques, fonds de pension, fonds mutuels, sociétés d'assurance, firmes multinationales, agences de notation), intervenant à différentes échelles, pour rendre compte des transformations de cet univers, de ses frontières mouvantes et des rapports de force qui le traversent et le structurent. Susan Strange est mobilisée en soutien de l'analyse plus que Pierre Bourdieu (curieusement absent ici), même si l'on croit mieux déceler en actes les vertus exploratoires du concept de champ de ce dernier<sup>2</sup>. Celles-ci permettent à l'auteur, au moins en visée, d'abattre certains angles morts disciplinaires comme, entre autres, le stato-centrisme et le postulat d'indifférenciation fonctionnelle des États en RI (néo-réalistes), la faible articulation national-international dans l'économie hétérodoxe, le marketo-centrisme de l'économie néoclassique (mais aussi, faudrait-il ajouter, d'une grande part de la « nouvelle sociologie économique »), l'absence de réelle sociologie de l'État et de l'action publique dans la théorie de la régulation ou dans la théorie keynésienne, la faible attention aux conséquences sociopolitiques « internes » de l'évolution du système monétaire international (SMI) en EPI en particulier sur la figure du citoyen et sur la protection sociale, etc.
- 4 Monnaie et citoyenneté vivraient donc liées : une politique monétaire nationale ou une configuration du SMI données auraient des conséquences sur les formes de la citoyenneté et réciproquement. L'auteur cherche à pister les voies d'articulation ou les médiations entre les diverses fonctions retenues de la monnaie (politique, symbolique, socioéconomique, psychoaffective), entre les « niveaux » d'action (national ou international) et enfin entre les dimensions de la citoyenneté (statutaire et identitaire, politique et sociale) et de la démocratie (formelle et substantive). En la matière, il serait illusoire ou dogmatique de chercher une causalité univoque entre monnaie et citoyenneté. On est bien plus en présence de logiques de transformations croisées : les échelles nationales et internationales s'entremêlent et les facteurs déclencheurs des

transformations ne sont pas tous de même nature ni n'obéissent à une parfaite intentionnalité. Après avoir campé ce cadre théorique résolument ouvert, les bornes historiques choisies, de la reconstruction du SMI avec les accords de Bretton Woods en 1944 jusqu'aux états les plus récents du système financier actuel post-crise des *subprimes*, permettent à l'auteur de saisir les réagencements et de styliser la transformation générale : de l'« État keynésien » défendant une souveraineté monétaire à vocation sociale et planificatrice de l'économie, à celle d'un « État concurrentiel » axé sur la quête de compétitivité internationale autour d'une régulation financière et monétaire de marché.

- 5 Dans la première configuration, l'État social national assure une fonction de « protection monétaire » bâtie sur la manipulation du taux d'intérêt directeur (en jouant sur l'offre de monnaie par la banque centrale et les banques, ainsi – mais V. Perret l'évoque peu – qu'un endettement public administré) et le contrôle des mouvements de capitaux (spécialement ceux à court terme). Dans la seconde, et du fait de la financiarisation de la monnaie (désintermédiation bancaire, titrisation, financiarisation de l'endettement public), de nouveaux intermédiaires financiers interviennent, en particulier les investisseurs institutionnels dont principalement les fonds de pension et les fonds mutuels, et pèsent par leur (chantage à la) mobilité internationale sur le périmètre et le mode d'action de l'État social. Les guillemets seraient ici de rigueur pour désigner ces « investisseurs » (les « zinzins » dans le jargon) tant il s'agit là d'une auto-labellisation indigène légitimante, visant à instituer « l'investisseur » en « sujet politique dominant » (p. 289) – l'expression est de Stephen Gill – et laissant accroire à un engagement toujours fécond dans l'appareil productif, ce label jouant donc son rôle dans la délégitimation de l'investisseur institutionnel keynésien type qu'est l'État. La première configuration – nous pourrions dire le premier état du champ – est marquée par des systèmes financiers nationaux cloisonnés, mais administrés politiquement dans leur relation extérieure, notamment à travers des organisations intergouvernementales pour des ajustements négociés de leur balance des paiements et des taux de change. La seconde se caractérise par un système financier libéralisé ouvert et global où, en premier lieu, la valeur de la monnaie est désormais dérivée de la série actualisée de ses valeurs futures anticipées sur les marchés financiers ; ce que les spécialistes peuvent désigner comme une nouvelle forme de monnaie autoréférentielle, « intangible »<sup>3</sup>, où la monnaie s'est financiarisée sur des marchés internationaux. En second lieu, les ajustements monétaires internationaux s'opèrent directement sur les marchés financiers qui jugent de la solvabilité des Etats sur la base de la notation d'agences privées oligopolistiques, au détriment d'une évaluation globale ou systémique reposant sur des critères de plein emploi et de croissance réalisée au sein d'institutions multilatérales.
- 6 En conférant ainsi « un pouvoir de sanction à des acteurs financiers (privés) sur les gouvernements » (p. 138), ce processus a « pour effet de soumettre le processus d'ajustement international à une rationalité non plus d'abord politique, mais à une logique financière » (p. 207) de maximisation des profits, et interroge, réciproquement, « la capacité et/ou volonté de l'État à assurer la protection sociale des citoyens face aux forces du marché. » (p. 78) Cette grande transformation des capitalismes occidentaux d'après-guerre, identifiée dans ses grandes lignes par de nombreux observateurs (référence est ici faite à Bob Jessop ou à Philip Cerny), ne saurait du reste se réduire à une soumission des Etats aux seules stratégies des acteurs financiers. Elle signe aussi bien, et progressivement, la « transformation de la rationalité politique des

gouvernements » (p. 33) indexée à la quête de la compétitivité internationale qui conduit à une situation où même « en l'absence de flux de capitaux effectifs, la capacité du capital à se déplacer internationalement tend à être anticipée par les gouvernements qui [...] adaptent leurs politiques [monétaires, fiscales et sociales] aux attentes des investisseurs. » (p. 139) Illustration typique de pouvoir structurel façon Susan Strange.

- 7 Depuis les travaux pionniers de cette dernière ou ceux d'un Eric Helleiner (copieusement mobilisés dans l'ouvrage), l'histoire de la réémergence de la finance globale est désormais mieux connue. L'auteur livre ici une synthèse de qualité sur les transformations du système de Bretton Woods (chapitres 3 et 4) plus qu'il n'innove véritablement en défrichant de nouveaux terrains. Il rappelle ainsi contre les tenants d'une vision complotiste, policière, intellectualiste ou téléologique de ce « tournant » que la transformation d'ensemble, peu contestable, n'a été, dans son ampleur et son rythme, voulue ou maîtrisée par personne et que certains acteurs, notamment étatiques, ont joué à un certain moment un rôle déclencheur ou déstabilisateur pour des fins particulières, spécifiques, pragmatiques, défensives, circonscrites, nationales et parfois paradoxalement ou stratégiquement « keynésiennes » ou « sociales », sans avoir le dessein de mettre à bas l'ensemble du système de Bretton Woods. Il en est ainsi, entre autres, du gouvernement travailliste britannique dans les années 1960 soutenant le marché des eurodollars pour défendre la place de Londres face à Wall Street et construire, dans le même temps, le *Welfare State* beveridgien. Il en va tout autant, d'un autre point de vue, des pays de l'OPEP dans les années 1970 qui cherchent à replacer leurs dollars après la hausse spectaculaire et unilatérale du prix du pétrole en 1973 et ne peuvent le faire qu'en favorisant les marchés monétaires et financiers états-unis seuls capables de les absorber. Mais aussi bien des pays jusqu'ici réticents à financiariser leur endettement sur les marchés internationaux, à l'instar de la France. Ces lignes d'action spécifiques concourent pourtant, pour des raisons différentes et sans coordination explicite, à la réémergence des marchés financiers internationaux.
- 8 On souscrit donc pleinement à cette lecture incrémentale et contingente de cette transformation, où chaque situation configure un espace de choix dans lequel certains acteurs, loin d'être tous « convertis » au néolibéralisme, contribuent bon an mal an et pour des raisons et des intérêts variés à cette grande transformation. Ni Reagan, ni Thatcher, ni Volcker, ni encore Nixon plus tôt n'ont donc été les seuls instigateurs de cette dynamique, ni même, de manière univoque, le Trésor américain, la City, Wall Street ou la Bundesbank. Encore moins les seuls Friedman, Hayek et autres Société du Mont Pèlerin. Sur ces différents points, une discussion des travaux portant sur l'hégémonie américaine (ceux d'un Leo Panitch par exemple) et son vacillement réel ou supposé dans cette décennie charnière où se délite et se recompose le système de Bretton Woods aurait été la bienvenue. Par ailleurs, si les controverses au sein des sciences économiques concernant la monnaie et le système monétaire international sont restituées (aucune référence n'est néanmoins faite à Hyman Minsky), les transformations du champ des sciences économiques et ses liens avec les gouvernements, les organisations multilatérales et les acteurs financiers transnationaux manquent<sup>4</sup>. Dans la même direction, des travaux désormais plus conséquents portant par exemple sur les G5, G6, G7, G20 (remarquablement absents de l'ouvrage), sur le FMI ou sur l'OCDE auraient permis de désagréger ces entités

internationales (et nationales) et de mieux cerner les logiques sociales variées à l'œuvre en leur sein et entre elles<sup>5</sup>.

- 9 S'il n'y a donc rien d'uniforme, de linéaire ou de parfaitement intentionnel dans cette transformation générale, des acteurs occupant néanmoins des positions plus stratégiques que d'autres, défendent localement et très tôt, spécialement dans les Trésors, des lignes d'action qui grignotent, à petits pas ou non, des marges d'action à l'État social keynésien. Et certains d'entre eux internalisent la « contrainte extérieure », c'est-à-dire bien souvent l'instrumentalisent ou prennent appui sur elle (qui est d'abord une résultante de l'absence de coopération internationale), pour peser dans les arbitrages politiques et les rapports de forces bureaucratiques nationaux. À cet égard, la discussion de la « thèse des contraintes extérieures » (p. 221-222) manque ce point sociologique qui permet d'échapper à tout mécanicisme et fatalisme économiques<sup>6</sup>. Ces différents éléments de critique renvoient à une question plus générale concernant le manque de travaux sociologiques en soutien de l'analyse et sur lequel nous reviendrons plus loin.
- 10 C'est lorsqu'il articule les transformations de la sphère financière globale aux enjeux de justice sociale résultants d'une définition substantive, et non plus simplement formelle, de la démocratie que Virgile Perret amène son lecteur dans des contrées moins fréquentées et des plus stimulantes. Le point est *a priori* paradoxal puisque « le néolibéralisme est particulièrement réfractaire à toute définition substantive de la démocratie attribuant des objectifs sociaux à l'intervention économique de l'État » (p. 91), mais on aurait pourtant tort de considérer que le « néolibéralisme » séparerait « l'économique » et le « social » alors que seul le keynésianisme les relierait. La configuration « néolibérale » réorganise en fait les termes de leur relation en organisant la domination du premier sur le second, les totalise à sa façon (individuelle et compétitive) et *in fine* les transforme. Par exemple, les sentinelles des opérateurs financiers que sont les agences de notation (chapitre 5), auxquelles il faudrait aussi ajouter désormais certaines institutions financières multilatérales (Banque mondiale et OCDE notamment), ne se focalisent pas seulement sur « l'économique », c.-à-d. sur la solvabilité financière immédiate des États en surveillant leur niveau d'endettement et de déficit. Elles intègrent aussi dans leur évaluation du risque et de la rentabilité financière les engagements « sociaux » des États (la « dette sociale »), par exemple le niveau des salaires dans la fonction publique ou surtout les régimes de retraites et de santé par répartition qui sont des composantes intrinsèques de la citoyenneté sociale. Ces institutions financières développent donc aussi, à leur façon, une évaluation systémique, « bouclée », des politiques économiques et sociales, mais en poursuivant des objectifs bien différents de la période keynésienne (lutte contre l'inflation, contre la création monétaire et contre les déficits publics, au soutien de la rentabilité du capital) et pour une clientèle spécifique éloignée de la scène de la démocratie représentative et sociale.
- 11 Ceci s'observe nettement sur le dossier des retraites (chapitre 6). Le « capitalisme de fonds de pension » – l'expression est empruntée à Catherine Sauviat – déplace et remodèle à leur profit les fonctions de protection sociale étatique (ou para-étatique). Mais pour pouvoir se réaliser, l'utopie d'une protection sociale dérégulée s'appuie, comme de coutume, sur un interventionnisme soutenu visant à « responsabiliser » et à « éduquer » financièrement les citoyens, remodelant ainsi les politiques sociales et recodant le citoyen de l'État social keynésien jusque-là « titulaire » ou « bénéficiaire »

de droits sociaux. Ce dernier est désormais perçu comme « passif » et « dépendant » – ce qui s'observe aussi, l'auteur n'en dit mot, en matière de politiques de l'emploi avec la topique pré-keynésienne et réactualisée du « chômeur volontaire » à « activer » –, par rapport au citoyen discipliné financièrement « prudent » et « prévoyant » face à un avenir économique incertain. Ce « citoyen néolibéral » improbable se réduit alors à la figure d'un consommateur d'assurance averti ou d'un investisseur actif et calculateur heureux d'assumer des risques. La nouvelle « nécessité » de délivrer une bonne dose d'éducation financière aux populations est célébrée, spécialement à l'OCDE, par une « coalition d'acteurs hétérogènes » (p. 298) qui se lance dans la lutte contre « l'illettratie financière » (*financial illiteracy*) au nom de la « démocratisation de la finance ».

- 12 Ce nouveau thème « social » porteur pour l'OCDE déplace le débat et cadenas dans le même temps, en le renvoyant sur une toile de fond intangible, le choix macroéconomique de la capitalisation des retraites. Cette entreprise éducative pourrait ainsi se résumer à une « technologie politique et sociale destinée à accompagner le passage des systèmes de retraite par répartition aux systèmes par capitalisation » (p. 300) et « à légitimer le transfert de risques aux salariés/citoyens » (p. 302). Le moindre des paradoxes n'est pas que cette éducation financière néglige systématiquement de considérer les relations de pouvoir au sein des fonds de pension qui profitent de manière structurelle aux seuls intermédiaires financiers. S'appuyant ici sur le travail de Sabine Montagne, l'auteur rappelle que la forme juridique héritée du *trust* (à laquelle sont le plus souvent rattachés les fonds) permet de confiner les salariés-épargnants à un rôle d'investisseurs passifs et quasiment mis sous tutelle. Quand par ailleurs des dispositifs législatifs (comme la loi fédérale états-unienne ERISA de 1974) redéfinissent l'intérêt du bénéficiaire de manière exclusivement financière (la maximisation du rendement du portefeuille) sans plus de considération pour d'autres objectifs, désormais taxés de « partisans », tels que le maintien dans l'emploi, le développement syndical, la lutte contre les OPA, etc. Soit autant de composantes qui participaient de la relative stabilité économique et sociale de la configuration keynésienne antérieure et que sape structurellement ce processus localisé et privatisé de financiarisation de la protection sociale.
- 13 Pour rendre compte de toutes ces transformations, Virgile Perret insiste sur le déplacement de la prise de décision politique dans des institutions internationales, publiques ou privées. Pour tout ce qui concerne la conception, le fonctionnement, la supervision et le contrôle de ces dernières, les institutions traditionnelles de la démocratie représentative, comme les Parlements, sont mises sur la touche, et le citoyen-électeur avec. Au plan procédural, les organisations multilatérales échappent en effet le plus souvent au verdict électoral ou référendaire et à la discussion publique. Quant aux acteurs non étatiques peuplant les arènes internationales privées (Forum de Davos, clubs élitaires transnationaux type Bilderberg, etc.) et particulièrement pour le cas des dirigeants de grands groupes, c'est le plus souvent à leurs actionnaires de référence respectifs qu'ils ont des comptes à rendre, c'est-à-dire *in fine* à la sphère financière elle-même. Les transformations de la « gouvernance d'entreprise » (*corporate governance*), soumettant les entreprises aux normes de la rentabilité boursière et redéfinissant la « création de valeur » sur cette base (le fameux ROE pour « *Return on Equity* » de 15%), ne font qu'accentuer cette tendance qui ferme la boucle d'autoréférentialité et autonomise ce secteur internationalisé du jeu de la démocratie représentative et sociale, resté essentiellement national. Elles placent alors, d'un côté,

les salariés au rang de variable d'ajustement pour créer de la valeur dans des stratégies de fusion-acquisition destinée à réduire la masse salariale, et, d'un autre, les dirigeants dans le rôle de fondé de pouvoir des actionnaires permettant à ces derniers d'acquérir le droit au prélèvement prioritaire sur la valeur ajoutée et le profit des groupes. S'organise ainsi ce que l'on pourrait désigner, dans les mots de Polanyi (non usités par l'auteur), de processus de *désencastrément financier* au cœur même des entreprises : le fonctionnement et la finalité de la firme s'ordonnent sur une optimisation de sa valeur *exclusivement* financière au détriment d'autres finalités (industrielles, sociales, familiales, réputationnelles, environnementales, etc.)<sup>7</sup>.

- 14 Différents dossiers choisis par l'auteur, qui ne pouvait bien entendu prétendre en épuiser la liste, montrent cette « autorité privée » s'ériger en nomothète international de l'ordre politique par délégation de la puissance publique. Parmi ces « quangos » (pour « *quasi autonomous non-governmental organizations* »), on trouve l'Institut international de la finance (IIF) créé en 1983. Devenant très vite l'interlocuteur du Comité de Bâle (qui réunit désormais les banquiers centraux d'une trentaine de pays sous l'égide de la Banque des règlements internationaux) il aurait réussi à faire adopter des standards bancaires conformes à ceux des banques commerciales avec les accords Bâle I en 1988 sur leurs fonds propres réglementaires (ratio Cooke), puis Bâle II en 2006 qui reprend les évaluations du risque de crédit développées par les agences de notation elles-mêmes deux ans avant la débâcle financière, et enfin Bâle III en 2010 qui ignore superbement la partie du hors bilan des banques à l'origine de la crise des *subprimes*. Virgile Perret évoque aussi l'Organisation internationale des commissions des valeurs (OICV) pour la régulation des marchés boursiers qui se considère elle-même comme une ONG et s'inscrit dans le long mouvement d'autorégulation de l'industrie financière. On pourrait aussi y ajouter d'autres officines, non mentionnées dans l'ouvrage, telles que l'*International Federation of Accountants* (IFAC) et l'*International Accounting Standard Board* (IASB) qui édictent de concert les normes comptables relatives au secteur public (*International Public Sector Accounting Standards - IPSAS*) et alignent silencieusement et à petits pas les métrologies comptables publiques sur la rationalité marchande et financière. À cet égard, si la réforme des comptes publics ne rencontre que peu d'opposition, c'est sans doute aussi parce que les États ont majoritairement indexé leurs modes de financement aux marchés mondialisés de capitaux. Autre élément qui mériterait de figurer à ce dossier, la Commission européenne a offert un levier de légitimation politique à ces instituts privés en leur confiant en 2000 l'élaboration des normes pour les entreprises européennes cotées en Europe<sup>8</sup>. Ces amendements réalisent là encore une forme de désencastrément financier par la réforme de la comptabilité publique et privée.
- 15 La parenthèse keynésienne en s'évertuant à contrôler le secteur financier, et plus précisément à organiser une forme de « répression financière », l'assujettissait à une autorité politique dans un cadre national et international. La dérégulation financière internationale prive au contraire les gouvernements élus d'un levier de contrôle politique de ces acteurs. Or, ces derniers affectent, par les règles du jeu économique et financier qu'ils concourent puissamment à produire, « les capacités des gouvernements à définir leurs politiques macroéconomiques [en particulier monétaire et fiscale] et à façonner leur société en accord avec les préférences politiques internes exprimées par les citoyens. » (p. 85) Se pose alors avec acuité la question d'un jeu à somme nulle entre, d'un côté, l'accroissement du pouvoir structurel d'acteurs privés et, de l'autre, l'affaiblissement des capacités des gouvernements représentatifs à gouverner sans



délégation, et enfin des citoyens à s'autogouverner. Virgile Perret a raison de préciser ici en citant Jan Aart Scholte que : « La globalisation contemporaine du capital constitue non pas un défi pour la survie des États, mais pour la réalisation de la démocratie. » (p. 92) Les marchés financiers et les firmes multinationales ne sauraient en effet se passer des États pour exercer leur domination et capter la richesse produite.

- 16 Postérieure à l'écriture de l'ouvrage, l'expérience du gouvernement Tsipras en Grèce illustre à l'extrême ce processus global. Mais s'y révèle aussi, par la trajectoire sociale des acteurs au sein de la Troïka (FMI, BCE, Eurogroupe) chargée d'auditer la situation économique grecque, ainsi qu'au sein de l'équipe gouvernementale, la collusion entre secteurs financiers publics et privés. Cet exemple pointe un angle mort de l'ouvrage : la sociologie de ces « élites financières transnationales » composées de banquiers centraux, de technocrates, d'économistes et d'« experts ». Cette question est abordée de manière expéditive : « Formés dans les mêmes universités, ils partagent un langage technique et spécialisé peu accessible aux personnes extérieures et passent leurs carrières à circuler dans le cercle restreint des agences financières, ce qui favorise le développement d'une vision étroite de la régulation financière, le développement d'une culture du secret et le sentiment d'immunité face au contrôle démocratique. » (p. 84) Le lecteur n'en apprendra pas beaucoup plus sur ces groupes, tant des travaux, certes récents pour la plupart, de sociologie politique de l'économie, de l'international ou des professions ne sont pas mobilisés<sup>9</sup>. Il pourrait aussi se poser la question de savoir si et dans quelle mesure les « élites keynésiennes » différaient grandement de leurs successeurs au plan sociographique.
- 17 Cette omission, comme très souvent en EPI, laisse suggérer une forte cohésion et intégration *a priori* de ces groupes et écrase toute curiosité pour la différenciation sociale. C'est là une des faiblesses de ces approches. Et que l'on désigne ces groupes comme une « classe dirigeante transnationale » ou, beaucoup plus chic dans les débats académiques, comme des « communautés épistémiques » ne change rien à l'affaire. Si Virgile Perret ne s'y enlise pas, il n'en demeure pas moins que reste dans l'ombre et dans un déficit explicatif les forces, les faiblesses, la diversité, les contradictions, les conflits, les résistances et les évolutions des acteurs en présence. Le lecteur peine à cerner, et surtout pour la dernière période (où l'auteur peut moins puiser chez les historiens), où et comment s'imbriquent dans les États (au sein des Trésors, dans des agences publiques dédiées, mais aussi dans les ministères du travail et des affaires sociales, dans les instances de régulation financière, etc.) et dans les OI (dans quels départements, au contact de quels marchés des idées, dans quelles filières avec les champs bureaucratiques et universitaires nationaux, et avec les entreprises privées) ces rapports de force structurels avec les « marchés ».
- 18 Quels en sont, autrement dit, les « embrayages », au niveau des trajectoires des membres, des savoirs d'État produits, des outils et des dispositifs d'action publique utilisés. Ici et là dans l'ouvrage, il est par exemple dit que la Commission des affaires économiques et sociales de l'ONU, à l'instar du Bureau international du travail, de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (p. 241) ou de l'Association internationale de la sécurité sociale (p. 280), est marginalisée pour contrer l'évolution financière générale qui affecte les droits sociaux des travailleurs. Mais il est difficile de comprendre les ressorts sociaux de cette marginalisation sans une analyse de la structuration de ces univers.

- 19 Redéployer la description sociologique permettrait aussi de déverrouiller une histoire toujours célébrée comme inéluctable, de (se) saisir des éléments de critiques internes et de possibles non advenus, et/ou enfin de réarmer une critique publique que l'auteur appelle *mezzo voce* de ses vœux<sup>10</sup>. Car si ces transformations ont largement bénéficié de leur non discussion publique, de leur invisibilité politique<sup>11</sup>, elles ont tout autant bénéficié de la dépersonnalisation ou de la désincarnation de ces processus (parfois explicitement naturalisés) ; certains parlaient encore en France en 2012 de la finance comme d'un « adversaire sans visages ». Il est à notre sens lacunaire sinon ruineux sur le plan de l'analyse de séparer les phénomènes structurels, clairement synthétisés par Virgile Perret, de leur incarnation dans des hommes, des institutions et des techniques. Et vouloir au contraire les relier passe sans nul doute par une sociologie politique de l'économie (internationale).
- 20 Cette voie de recherche aurait des implications analytiques immédiates, comme par exemple, concernant les organisations internationales (mais il en serait *mutatis mutandis* de même pour les États), celle de questionner leur façade institutionnelle qui font d'elles des totalités signifiantes homogènes ou, si l'on veut, des « auteurs institutionnels ». Cela emporte des conséquences sur l'interprétation à donner de leurs productions symboliques (essentiellement des rapports) et de la force sociale qu'on leur prête. Il en va ainsi de l'interprétation unilatérale – et très répandue, y compris parmi les spécialistes des politiques sociales et des organisations internationales – du rapport de l'OCDE *L'Etat protecteur en crise* publié en 1981 (p. 213 et 219). S'il sonne bruyamment dans son titre et dans le texte inaugural du Secrétaire général de l'OCDE le tocsin néolibéral sur l'État social (la protection sociale devient un fardeau pour la croissance économique), son contenu est beaucoup plus ambivalent. Surtout, son succès prophétique ultérieur cache un échec organisationnel cuisant, dans sa préparation, pour le « pôle social » de l'OCDE face au « pôle économique et financier ». Ce dernier est lui-même au contact des transformations politiques et financières internationales de ces années et aussi sous leur emprise la plus directe par le biais du Comité de politique de l'OCDE et de son groupe de travail n°3<sup>12</sup>.
- 21 Dans le même élan, étudier la rédaction du célèbre rapport de 1994 de la Banque mondiale sur les retraites permettrait sans doute de saisir les rapports de force et de collusion de diverses natures (politiques, universitaires, économiques, nationaux, etc.) qui s'opère sur ce dossier dans cet espace social spécifique et au-delà. Gagner en précision sociologique peut alors conduire à poser sur de bien meilleures bases la question-ritournelle sur « l'influence » des OI sur les gouvernements (ou, on l'oublie trop souvent, sur d'autres OI), en questionnant le schème « émetteur-récepteur » et en considérant que certains récepteurs (et non des moindres) participent déjà de l'émission<sup>13</sup>. Cette incarnation sociologique aurait de surcroît des conséquences sur le plan du débat démocratique, puisqu'il s'agirait ici d'ouvrir à d'autres vents ces espaces confinés, d'identifier ces acteurs, de les voir en actes, au travail, et de les placer enfin – ce qui ne manque pas d'ironie pour ceux qui n'ont en général pas leur pareil pour l'exiger désormais des chômeurs ou des retraités – devant leur « responsabilité » (politique et sociale).
- 22 Une dernière remarque sur cet ouvrage, stimulant dans son ambition de synthèse et qui donne à penser « large », concerne le lien, tenu pour évident, opéré entre monnaie et citoyenneté à l'échelle nationale (ou, par endroits, européenne). N'y aurait-il pas lieu d'intégrer au questionnement, pour finir de s'émanciper de toute forme de stato-

centrisme, les expériences de relocalisation de la monnaie dans des monnaies alternatives (sociales et solidaires), qui rompent avec l'unification monétaire nationale (très partielle, variable et tardive selon les États), et qui délivrent à leurs membres aussi bien des droits-libertés que des droits-créances sur le groupe, fabriquant ainsi de nouvelles citoyennetés<sup>14</sup> ?

## 2. Réplique de Virgile Perret

- 23 Je remercie vivement Vincent Gayon pour sa lecture attentive, nuancée et fort stimulante de mon ouvrage. Il en a relevé les principales forces et faiblesses tout en apportant certains éclairages à bien des égards complémentaires de mon approche. Je saisis néanmoins l'occasion qui m'est offert de réagir pour apporter quelques commentaires en réponse à certaines de ses critiques.
- 24 Tout d'abord j'aimerais souligner que le simple fait d'ouvrir une discussion, aussi modeste soit-elle, sur le thème des rapports entre la monnaie et la citoyenneté constitue déjà en soi un résultat positif du point de vue de l'ambition initiale de la thèse de doctorat dont est issu l'ouvrage. Rappelons en effet qu'au début de mon investigation, qui a commencé avant la crise financière de 2008, le thème des relations entre la monnaie et la citoyenneté était quasi-absent des débats académiques. D'ailleurs, nombreux sont les collègues qui, à l'époque, m'ont fait part leurs doutes quant à la faisabilité de mon projet, tant la monnaie et la citoyenneté leur semblaient renvoyer à des pratiques sociales totalement disjointes, impossibles à intégrer dans une réflexion commune.
- 25 Le caractère novateur de cette problématique n'a toutefois pas été relevé par mon commentateur qui déplore au contraire « le lien, tenu pour évident, opéré entre monnaie et citoyenneté à l'échelle nationale (ou, par endroits, européenne) ». Cette remarque est surprenante à deux égards. Premièrement, l'objectif principal de l'ouvrage est précisément de *démontrer* tout en conceptualisant l'existence d'une relation entre la monnaie et la citoyenneté, ce qui a nécessité de créer des synergies entre des approches multiples et variées. Autrement dit, loin d'être « tenue pour évidente », cette relation est le problème même auquel se confronte mon ouvrage. Deuxièmement, la relation entre monnaie et citoyenneté n'est pas analysée uniquement « à l'échelle nationale » ou par endroits « européenne ». Au contraire, l'un des principaux arguments que je développe est que cette relation transite par le système monétaire et financier *international* qui a des répercussions sur la pratique de souveraineté des États, leur système de régulation et leur régime de citoyenneté. De ce point de vue, la critique d'une forme de « stato-centrisme » (dont il faudrait s'émanciper) me semble particulièrement peu pertinente, d'autant que je prends soin par ailleurs de préciser qu'« il n'existe aucune concordance naturelle entre l'espace de circulation de la monnaie et les territoires nationaux » et que le « “modèle westphalien de géographie monétaire“ centré sur le principe “une nation, une monnaie“ », n'est qu'une « configuration historique particulière. » (pp. 114-115).
- 26 Venons-en à présent à la critique principale de Vincent Gayon qui pointe « le manque de travaux sociologiques » concernant le rôle des élites financières transnationales. Cette « omission » laisserait dans un « déficit explicatif les forces, les faiblesses, la diversité, les contradictions, les conflits, les résistances et les évolutions des acteurs en présence. ». Il plaide pour une meilleure « incarnation sociologique » impliquant

l'analyse de la dynamique des rapports de forces à l'intérieur des Etats (par ex. entre ministères, instances de régulation...) et des OI (par ex. entre départements) afin de saisir plus finement les ressorts de leur influence.

- 27 Il est difficile, dans l'absolu, de ne pas donner raison à Vincent Gayon, lui-même un spécialiste de la sociologie politique de l'économie (internationale). En effet, il est vrai que ces travaux auraient certainement permis de construire un récit plus nuancé sur le plan sociologique en offrant une analyse plus fine des logiques différenciées à l'œuvre au sein des États et des organisations internationales. Par ailleurs, ils auraient aussi pu contribuer à offrir une lecture plus précise de l'articulation des rapports entre les agents et les structures et donc de la causalité dans l'analyse des transformations historiques. Je me défends toutefois d'avoir séparé dans l'analyse les phénomènes structurels « de leur incarnation dans des hommes », comme en témoigne l'importance accordée aux controverses entre John Maynard Keynes et Harry Dexter White dans le chapitre consacré au régime monétaire de Bretton Woods. De même, je ne me sens pas concerné par l'allusion à « une histoire toujours célébrée comme inéluctable », car en adoptant une approche herméneutique, j'ai à mon sens évité le piège du téléologisme en accordant une attention particulière à la reconstruction du contexte historique dans mes études de cas. Il y a toutefois une ambiguïté à ce sujet, car Vincent Gayon dit par ailleurs, au sujet de mon analyse de la transformation néolibérale, souscrire pleinement « à cette lecture incrémentale, aléatoire et contingente de cette transformation, où chaque situation configure un espace de choix dans lequel certains acteurs, loin d'être tous "convertis" au néolibéralisme, contribuent bon an mal an et pour des raisons et intérêts variés à cette grande transformation. ».
- 28 À un niveau plus général, j'é mets un bémol par rapport à la critique sociologique de Vincent Gayon qui, si elle se justifie pleinement au niveau (spécifique) de la critique de l'économie politique internationale, voit à mon sens sa pertinence quelque peu diluée lorsqu'elle est replacée dans le contexte d'une étude interdisciplinaire à large spectre dont l'objet concerne en premier le lien entre la monnaie et la citoyenneté. À l'évidence, l'auteur d'une étude interdisciplinaire, n'étant pas spécialiste de chacune des disciplines qu'il mobilise, s'expose inévitablement aux critiques des spécialistes de ces disciplines. Ainsi, je suis susceptible d'essuyer les critiques d'un large éventail d'experts de disciplines ou de courants théoriques (l'EPI, l'école de la régulation, l'histoire, la sociologie, la théorie économique, l'anthropologie, la théorie politique) qui pointeront ce qui constitue, à leurs yeux, des imprécisions ou des omissions plus ou moins importantes. Ces critiques seraient-elles pour autant toutes (également) pertinentes ? Comment faire le tri ? Vincent Gayon apporte lui-même, il me semble, un élément de réponse à cette question lorsqu'au sujet de mon approche, il précise que « l'auteur fait le pont entre plusieurs approches » « en prenant dans chacune de ces approches ce qui permet de faire avancer le questionnement sur le lien de la monnaie à la citoyenneté. » Autrement dit, c'est le questionnement *interne*, propre à la recherche, qui permet d'apprécier la fécondité des croisements disciplinaires opérés (ou non) par l'auteur. Envisagée de ce point de vue, la critique sociologique de Vincent Gayon me semble perdre en partie de sa force, car les travaux qu'ils citent, s'ils ont des vertus non négligeables, n'auraient contribué que marginalement à faire avancer mon questionnement central relatif au lien entre la monnaie et la citoyenneté. Il n'en demeure pas moins qu'ils apportent un éclairage tout à bienvenu et complémentaire de mon analyse.

### 3. Réponse de Vincent Gayon

- 29 Il n'est pas si courant de pouvoir dialoguer sur de si bonnes bases et nous devrions être reconnaissants à *Interventions économiques* d'entretenir de tels espaces de lecture et de discussion. Il va bien sûr de soi que tout *lector* un tant soit peu exigeant – et aussi un tant soit peu *auctor* à ses heures – importe dans ses lectures professionnelles ses intérêts méthodologiques, théoriques et, plus largement, expressifs. À cet égard, il est plus que probable que j'ai donné du livre de Virgile Perret une lecture plus systématique au plan sociohistorique que ne l'eut envisagé son auteur, et que je me suis donc, pour ainsi dire, approprié l'ouvrage pour avancer aussi *mes* conclusions. Virgile Perret a l'honnêteté et l'humilité de considérer que son ouvrage est justiciable d'une critique polymorphe, venant des divers horizons disciplinaires auxquels il a dû se confronter pour construire son objet d'étude. Je ne crois pas, à cet égard, avoir négligé l'originalité de cette construction. Il me semble même que mon compte-rendu débutait par-là et soulignait l'ambition du projet de recherche. Il invitait ainsi pour l'essentiel à la poursuite de la discussion de cet objet et de sa construction.
- 30 Il est à cet égard regrettable que Virgile Perret ne prenne pas le temps, ou la peine, de justifier son assertion conclusive sur la contribution marginale d'une approche sociologique à une meilleure compréhension des liens entre monnaie et citoyenneté. Je crains qu'une telle position ne convainque que les lecteurs les moins exigeants en la matière, et qu'elle ne fasse retomber dans les travers d'une lecture mécaniste, fataliste, fonctionnaliste et, pour tout dire, objectiviste des réalités économiques nationales et internationales. Virgile Perret a néanmoins raison de ne pas se sentir visé au premier chef quand j'évoque le souci de déverrouiller l'histoire économique marquée par le biais téléologique : ce que je pointais-là est une tentation analytique récurrente et générale, spécialement marquée pour les « faits » économiques ou financiers supposément livrés à une logique propre, s'imposant à tous, sur la base de leur objectivation, de leur technicité et de leur univocité statistiques elles aussi présumées. Cette tentation peuple par exemple les discours médiatique et politique, mais aussi académique. Cela ne signifie pas pour autant que l'ouvrage, spécialement dans les chapitres couvrant les périodes plus récentes, ne tombe pas par endroits dans ce travers ; sans doute parce qu'il peut alors moins puiser aux travaux d'historiens ou de politistes – ou qu'il ne repose pas sur une enquête propre –, qui permettent de désagréger ces macro-entités que sont les États, les marchés, les « zinzins », etc. Ce qui fait toute la différence avec les chapitres consacrés à la mise en place et aux transformations du système de Bretton Woods qui en font au contraire une habile synthèse.
- 31 Nous retombons alors dans les deux cas sur le souci ou la nécessité de l'enquête sociohistorique. Et il est symptomatique à cet égard que Virgile Perret prenne appui sur les quelques pages qui relatent, de seconde main, les intéressants échanges entre Keynes et White pour se dédouaner de tout objectivisme et se conforter dans une lecture « compréhensive » de l'économie internationale. C'est en effet l'un des rares moments de l'ouvrage où certains acteurs sont resitués, à grands traits, dans leurs espaces d'action. Pour tout ce qui commence après les années 1980, le récit s'organise globalement autour de macro-entités qui s'entrechoquent et trahit alors la faible prise en considération de l'argument sociohistorique. Or cet ancrage sociohistorique n'est

pas simplement ce qui permet de nuancer de manière cosmétique les réalités sociales ou de leur donner un supplément d'âme. Elle impacte directement les modes de compréhension causale des configurations et autorise des lectures non téléologiques et non mécanicistes des processus sociaux. Ce qui donne déjà des résultats probants pour la configuration keynésienne manque donc pour la recomposition des liens entre monnaie et citoyenneté dans la période néo-libérale. Je crains donc que Virgile Perret me prête ici une ambiguïté ou une ambivalence qui n'est pas la mienne. Le fait qu'il évite ou esquivé par ailleurs de répondre à diverses questions portant sur la (re)structuration des États et du champ des OI, ou sur l'usage stratégique en « interne » des « contraintes extérieures », le fait qu'il évoque enfin de manière simplement évasive l'apport et la complémentarité d'une approche de sociologie politique de l'économie (internationale), témoigne en creux de cette gêne.

- 32 Ma remarque conclusive touchait à un point que Virgile Perret ne semble pas davantage vouloir aborder de front. Si je partage évidemment l'idée, après bien d'autres, que monnaie et État-nation ne se superposent qu'exceptionnellement, il n'en demeure pas moins que le cadre sociohistorique choisi dans l'ouvrage présente des situations monétaires de monopole étatique inscrites dans un système monétaire international en évolution. Or quelle place peut être faite dans un tel cadre « stato-centré » – c.-à-d. où l'État-nation demeure un acteur incontournable à la jonction entre l'interne et l'externe – à des systèmes d'émission monétaire parallèle et locaux dans la production de nouvelles citoyennetés ? La question au plan théorique demeure largement ouverte et j'attendais l'amorce d'un dialogue avec différents courants très actifs en économie sur ces questions ; je signalais par exemple les travaux de Jérôme Blanc ou de Bruno Théret. Pour poursuivre sur l'exemple grec que j'avais choisi pour ancrer empiriquement la discussion, celui-ci nous donne à voir de manière exacerbée combien, en pratique, une force politique, se présentant pourtant comme alternative et clamant la préservation de la citoyenneté politique et sociale de son peuple, a sur cette question une vision exclusivement stato-centrée de l'émission monétaire. Par le truchement de son Etat, la nation grecque, bénéficiaire de droits politiques et sociaux, se voit en effet insérer-enserrer dans l'eurosystème et son corset de contraintes à géométrie variable. Cette insertion emporte des conséquences dirimantes sur la citoyenneté et son exercice. Le gouvernement Tsipras, et spécialement Yanis Varoufakis (sans évoquer bien sûr George Provopoulos à la Banque centrale grecque), n'intégrera la question de l'émission monétaire alternative ou complémentaire à l'euro que tardivement, sans conviction, sans moyens et dans la controverse. Là encore seule l'enquête sociohistorique permettrait de savoir de quelle nature étaient les résistances, les inerties, les affrontements sur cette question-clé articulant monnaie et citoyenneté, dette financière et dette sociale. C'est dire ainsi combien l'enquête sociohistorique pourrait contribuer de manière substantielle et non pas simplement « marginale », comme le soutient Virgile Perret d'une manière étrangement défensive, à faire avancer le « questionnement central relatif au lien entre la monnaie et la citoyenneté ». Et ce ne serait alors pas le moindre mérite de ce livre que d'avoir pu attirer l'attention sur cette relation et nourri un stimulant espace interdisciplinaire de discussion.

---

## NOTES

1. Voir la récente anthologie de recherches francophones en la matière : Pierre Alary, Jérôme Blanc, Ludovic Desmedt, Bruno Théret, eds., *Théories françaises de la monnaie*, Paris, PUF, 2016.
2. Voir à cet égard le récent : Pierre Bourdieu, *Sociologie générale. Cours au Collège de France. 1981-1983. Vol. 1*, Paris, Seuil / Raisons d'agir, 2015.
3. Voir André Orléan, « La monnaie autoréférentielle : réflexions sur les évolutions monétaires contemporaines », in M. Aglietta et A. Orléan (éd.), *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob, 1998, p. 359-386 ; et pour une mise au point générale : Vincent Gayon, Benjamin Lemoine, « L'argent public et les régimes économiques de l'ordre politique : entretien avec Bruno Théret », *Genèses*, 80 (3), 2010, p. 136-152.
4. Voir pour de premiers jalons en ce sens : Yves Dezalay, Bryant G. Garth, *La mondialisation des guerres de palais. La restructuration du pouvoir d'État en Amérique latine, entre notables du droit et « Chicago boys »*, Paris, Seuil, 2002 ; Bruno Théret, « Du keynésianisme au libertarianisme. La place de la monnaie dans les transformations du savoir économique autorisé », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 10 (2), 2011.
5. Rawi Abdelal, *Capital rules. The construction of global finance*, Cambridge, Harvard University Press, 2007 ; Jeffrey M. Chwieroth, *Capital ideas: The IMF and the rise of financial liberalization*, Princeton, Princeton University Press, 2009 ; Vincent Gayon, « Homologie et conductivité internationales. L'État social aux prises avec l'OCDE, l'UE et les gouvernements », *Critique internationale*, 59 (2), 2013, p. 47-67.
6. Sur ce point : Vincent Gayon, *L'OCDE au travail. Contribution à une sociologie historique de la «coopération économique internationale» sur le chômage et l'emploi (1970-2010)*, thèse de doctorat en science politique, Paris, Université Paris-Dauphine, 2010, p. 68 et suiv.
7. Pour une actualisation et opérationnalisation du concept polanyien de désencastrement, nous nous permettons de renvoyer à Vincent Gayon, Benjamin Lemoine, « Maintenir l'ordre économique. Politiques de désencastrement et de réencastrement de l'économie », *Politix*, vol. 27, 105 (1), 2014, p. 7-35.
8. Eve Chiapello, Karim Medjad, « Une privatisation inédite de la norme: le cas de la politique comptable européenne », *Sociologie du travail*, 49 (1) 2007, p. 46-64.
9. Sans souci d'exhaustivité et pour de récents exemples, voir les dossiers de revue suivants : Sabine Montagne, Horacio Ortiz, dir., « Sociologie de l'agence financière vol. 1 et vol. 2 », *Sociétés Contemporaines*, 93, 2013 et 94, 2014 ; Vincent Gayon, Benjamin Lemoine, dir., « Mise en ordre de l'économie », *Politix*, vol. 27, 105 (1), 2014 ; Vincent Gayon, Benjamin Lemoine, dir., « Pédagogie économique », *Genèses*, 93 (4), 2013. Voir aussi les travaux convergents de sociologie de la quantification : Alain Desrosières, *Pour une sociologie historique de la quantification. L'Argument statistique I et II*, Paris, Presses des Mines, 2013 et 2014.
10. Ce qu'a pu proposer récemment pour le cas français Benjamin Lemoine, *L'ordre de la dette. Enquête sur les infortunes de l'État et la prospérité du marché*, Paris, La Découverte, 2016.
11. À plus de 80 euros l'ouvrage, l'éditeur Peter Lang réserve d'ailleurs les savoirs universitaires produits à quelques *happy few* et participe donc de cette invisibilité.
12. Vincent Gayon, « When prophecy succeeds. « The Welfare State in Crisis » de l'OCDE », *13ème Congrès national de l'Association française de science politique*, Aix-en-Provence, juin, 2015.
13. Nous nous permettons de renvoyer sur ces différents points à Vincent Gayon, « Un atelier d'écriture internationale : l'OCDE au travail. Éléments de sociologie de la forme "rapport" », *Sociologie du travail*, 51 (3), p. 324-342 et, pour une plus ample systématisation, à Vincent Gayon, « Écrire, prescrire, proscrire. Notes pour une sociogénétique de l'écrit bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213 (2), p. 84-103.

14. Voir par exemple Jérôme Blanc, *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris, L'Harmattan (Logiques économiques), 2001.

---

## AUTEURS

### VINCENT GAYON

Institut de recherche interdisciplinaires en sciences sociales (IRISSO), UMR CNRS, Université Paris Dauphine, PSL Research University [vincent.gayon@dauphine.fr](mailto:vincent.gayon@dauphine.fr)

### VIRGILE PERRET

Ph.D en Science politique, Université de Lausanne [info@virgileperret.org](mailto:info@virgileperret.org)